

Diplôme d'Etude Universitaire Scientifique et Technique (DEUST) : Animation et Gestion des Activités Physiques et Sportives (AGAPS)

Option Encadrement Activités Physiques de Pleine Nature



Livret de suivi d'acquisition des connaissances et des compétences

NOM

Prénom



Année 2015-2017

LIVRET DES EUDES ET DE SUIVI DES ACQUISITIONS DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

A quoi sert 'il ?

Ce livret va vous accompagner tout au long de votre année de formation. Il constitue un élément important d'échange entre vous et différents acteurs de votre formation.

Il est plus particulièrement un élément de communication entre vous, vos structures des différents stages et les responsables de la formation.

Il vous permettra d'effectuer régulièrement un bilan des connaissances et compétences acquises ainsi que des points de progression à travailler au cours de cette année.

Il est fourni en début d'année et ne pourra être remplacé.

Comment l'utiliser ?

A l'intérieur de ce livret vous trouverez

-des éléments concernant votre formation

- Maquette des enseignements
- Modalités d'évaluation de la formation
- Fiche RNCP
- Ruban pédagogique

-des éléments concernant vos différents stages

- Cahier des charges pour chaque stage
- Fiche de suivi et d'évaluation des compétences sur la **phase d'observation** des stages
- Une **auto-évaluation** suite à la phase d'observation pour chaque stage
- Fiche de suivi et d'évaluation des compétences sur la **phase d'intervention** des stages

Ce livret doit être transmis à vos tuteur de stage afin qu'ils puissent prendre connaissances, des personnes ressources de la formation ainsi que du contenu de la formation et des exigences de stage.

Qui contacter pour toute question ou problème survenant au cours de votre alternance ?

Nasser Hammache

Responsable de la formation DEUST STAPS Aquatique et santé

Tel : 06 82 85 43 96

Par mail : nasser.hamache@univ-bpclermont.fr

Emmanuel Motard

Responsable des stages

Tel : 04 73 40 75 36

Par mail : emmanuel.moTARD@univ-bpclermont.fr

Université Blaise pascal



Première partie

Contenus de formation et modalités d'évaluation

Programme de la Formation

Maquette de la formation DEUST AGAPSC OPTION APPN 2015 - 2017
SEMESTRE S1

		Nombre d'heures par semestre				
Intitulé et descriptif des UE	Coef.	CM	CI	TD	TP	Crédits
UE 11 : Connaissances Scientifiques						5
111. Approche physiologique de la motricité	0,5	12		12		
112. Science Humaine et Sociale : déterminants psycho-sociologiques des APPN	0,5	12		12		
<u>UE 12 : Muscle et mouvement</u>						5
121. Anatomie	0,5	12		12		
122. Biomécanique du mouvement humain	0,5	12		12		
UE 13 : Sécurité et connaissance environnement des APPN						5
131. Secourisme					35	Stage 247 h (apprentissage)
132. Intégration dans le milieu professionnel	0,33			12		
133. mise en œuvre sécuritaires et environnement escalade et disciplines associées	0,33			12		
134. mise en œuvre sécuritaires et environnement canoë kayak et disciplines associées	0,33			12		
UE 14 : Encadrement et animation des APPN (EPMSP)						5
141. escalade et disciplines associées	0,5			12	12	
142. canoë-kayak et disciplines associées	0,5			12	12	
UE 15 : Outils de communication, de promotion et de gestion						5
151. Communication	0,33				12	
152. Marketing opérationnel	0,33				12	
153. Gestion et direction d'une structure	0,33				12	

UE 16 : Théorie et pratique des APPN : approche pédagogique						5
161. canoë-kayak et disciplines associées	0,5			16	24	
162. escalade et disciplines associées	0,5			12	24	
TOTAL	327	48		136	143	30

SEMESTRE S2

		Nombre d'heures par semestre				
Intitulé et descriptif des UE	Coef.	CM	CI	TD	TP	Crédits
UE 21 : Connaissances fondamentales appliquées à la motricité						5
221. Physiologie de l'exercice musculaire	0,5	12		12		
222. Système musculo-squelettique	0,5	12		12		
UE 22 : Connaissance du milieu professionnel						5
221. Direction et organisation d'une structure (ACM)	0,5	12		12		
222. code du sport, réglementation des structures et encadrement des APPN et droit du travail	0,5	12		12		
UE 23 : Théorie et pratique des APPN						5
231. escalade et disciplines associées	0,33				22	
232. canoë-kayak et disciplines associées	0,33			22		
233. APPN complémentaires	0,33			10	10	
UE 24 : Stage et mises en situation						5
241. Stage	0,33	Stage (apprentissage) 944 H				
243. Aspects pédagogiques spécifiques aux APPN	0,33	25		25		
244. Mises en situation pratique APPN	0,33				40	
UE 25 : Communication et diffusion de l'information						5
251. Anglais	0,5			24		
252. TICE	0,5				24	
UE 26 : Connaissances méthodologiques						5

261. méthodologie et conduite de projet	0,5	12		12		
262. projet Educatif et développement durable	0,5			12	12	
TOTAL	346	97		151	98	30
TOTAL ANNEE	673	+ 1220 h stage (apprentissage)				

SEMESTRE S3

		Nombre d'heures par semestre				
Intitulé et descriptif des UE	Coef.	CM	CI	TD	TP	Crédits
UE 31: Connaissances fondamentales adaptées aux différentes populations						5
311. Vieillessement et activités physiques	0,5	12		12		
312. Activités physiques et développement de l'enfant	0,5	12		12		
UE 32 : Activités de loisirs culturelles et innovation						5
321. Animations, loisirs sportifs et culturels	0,5			12	12	
322. Découverte et pratique d'Activités récréatives innovantes	0,5			12	12	
UE 33 : Connaissances fondamentales appliquées aux APPN						5
331. Aspects biomécaniques	0,5	10		10		
332. Aspects psychologiques	0,5	10		10		
UE 34 : Théorie et pratique en activités APPN						5
341. Pratique APPN 5(kayak de mer tir à l' arc)	0,5			24		
342. Pratique APPN 6 (escalade, VTT rando)	0,5				24	
UE 35 : Animation et encadrement des APPN						5
351. APPN 1 (ck da et escalade)	0,5			12	12	
352. APPN complémentaires (CO, rando VTT)	0,5			12	12	
UE 36 : Préparation au concours d'éducateur territorial des APS						5
361. Rédaction des notes	0,5			24		
362. Environnement socio-économique, réglementaire et juridique	0,5			24		
TOTAL	280	44		164	72	30

SEMESTRE S4

Intitulé et descriptif des UE	Coef.	CM	TD	TP	Crédits
UE 41 : Projets activités					10
411. préparation Stage de direction ACM	0,5			24	
412. Projets éducatifs, pédagogiques et projets d'activité	0,5			12	
UE 42 : Stage pédagogique - publics particuliers				25*	10
421. Stage publics scolaires	0,33				
422. Stage loisirs récréatifs	0,33				
423. Stage accueil centre de mineurs	0,33				
UE 43 : Stage	1			25*	5
431. Stage gestion et animation structure APPN					
UE 44 : Communication et diffusion de l'information					5
441. Anglais	0,5		24		
442. TICE	0,5			24	
TOTAL	58		24	36	
Stage en entreprise : 928 h (apprentissage)					
TOTAL ANNEE 2 : 338h + 200h stage + 50h de suivi					30
TOTAL DIPLOME : 1011h enseignement + 2100 H en entreprise + 50 heures de suivi					

* heures de suivi de stages

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

[Imprimer](#)

Résumé descriptif de la certification

Intitulé

DEUST : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles

Autorité responsable de la certification	Qualité du(es) signataire(s) de la certification
- UNIVERSITE DE TOULOUSE III - PAUL SABATIER - UNIVERSITE D'ARTOIS - MINISTERE CHARGE DE L'EDUCATION NATIONALE - UNIVERSITE DE STRASBOURG II - MARC BLOCH - UNIVERSITE DE BOURGOGNE - UNIVERSITE DE PARIS XII - VAL DE MARNE - UNIVERSITE D'EVRY VAL D'ESSONNE - UNIVERSITE DE LYON I - CLAUDE BERNARD - UNIVERSITE D'ORLEANS <u>Modalités d'élaboration des références :</u> CNESER	- Président de l'université de Paris XII - Président de l'université d'Orléans - Président de l'université de Lyon I - Président de l'université d'Evry - Président de l'université de Toulouse III - Président de l'université de Strasbourg II - Président de l'université de Bourgogne - Président de l'université d'Artois - Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

Code NSF:

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Activités visées :

Ce professionnel exerce des fonctions d'animation dans le champ des activités sportives ainsi que des fonctions de gestion des structures organisant ces pratiques.

Il est opérateur de gestion et d'administration d'une structure.

Ce professionnel intervient autour de deux grands types d'activités:

- Gestion de structure
- Encadrement et animation des activités physiques et sportives

Capacités attestées :

1-II participe à la gestion administrative et financière d'une structure :

- il possède les connaissances juridiques et réglementaires en droit du travail et dans le domaine de la sécurité des installations sportives
- il connaît les principes de base de la comptabilité simple des associations et assure le suivi des coûts financiers des projets.

2- Il développe et conduit les projets d'animation de la structure :

- il connaît les caractéristiques du milieu de l'intervention
- il est capable d'apprécier les risques objectifs liés aux différentes pratiques sportives
- il sait fixer les conditions d'exécution du planning.

3- Il promeut les activités physiques et sportives au travers de diverses manifestations ou évènements :

- il est capable de mobiliser les moyens logistiques de son action
- il utilise les outils de marketing et de communication (TICE) de la structure.
- il interagit avec les partenaires de la structure.

4- Il anime des séances d'activités physiques, sportives ou artistiques inscrites au sein d'un projet :

- il s'exprime en public pour présenter l'animation
- il conduit en autonomie des groupes
- il assure la sécurité des pratiquants et des tiers
- il est capable d'évaluer son intervention et en rendre compte
- il sait mobiliser les connaissances scientifiques et techniques de base nécessaire à son action.

5- Il initie des publics variés dans l'environnement d'exercice de la structure concernée

6- Il enseigne des activités physiques, sportives et artistiques dans le but d'améliorer les compétences des différents publics

**Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles
par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat**

Secteurs d'activité :

Ce professionnel exerce son activité en autonomie en tant que technicien (éducateur, animateur, formateur) dans toute structure (secteur privé marchand ou non marchand) ayant vocation à l'animation et à la pratique d'activité physique, sportive ou culturelle ; sous l'autorité du responsable de la structure.

A ce titre, il prend en charge les publics dans au moins deux domaines parmi :

- les activités physiques de pleine nature (hors environnements spécifiques)
- les activités duelles (raquette et combat)
- les sports collectifs
- les activités gymniques et d'expression
- les activités athlétiques et nautiques (hors environnements spécifiques).

Ce professionnel peut prétendre aux emplois de :

- Educateur
- Animateur
- Formateur

Codes des fiches ROME les plus proches : **23133 23132 21243**

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les principales composantes de la certification s'organisent autour de la:

- maîtrise théorique et pratique d'au moins deux spécialités parmi :
- les activités physiques de pleine nature (hors environnements spécifiques)
- les activités duelles (raquette et combat)
- les sports collectifs
- les activités gymniques et d'expression
- les activités athlétiques et nautiques.
- connaissance pédagogique et technique des différentes pratiques
- connaissance juridique sur les institutions, la sécurité et les principes de responsabilité
- connaissance scientifique dans les domaines des sciences de la vie, sciences humaines et sociales et

sciences de gestion

- connaissance méthodologique dans le domaine des TICE et d'au moins une langue vivante,
- accomplissement d'un stage de professionnalisation de 400 heures minimum au sein d'une structure ayant pour objet l'animation, l'accueil et l'initiation de tous publics.

Validité des composantes acquises : non prévue

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X		idem
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle		X	
Par expérience	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

Liens avec d'autres certifications

Accords européens ou internationaux

Base légale

Référence du décret général :
Arrêté du 16 juillet 1984

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :
.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :
Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 publié au JO n° 98 du 26 avril 2002

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Modalités de contrôle des connaissances

La compensation à chaque session doit porter sur la totalité des U.E. du semestre. Tout semestre ayant obtenu la moyenne par compensation est validé et les 30 crédits correspondants sont acquis.

Une compensation annuelle est réalisée :

- après la première session des 2 semestres de l'année universitaire
- après la deuxième session des 2 semestres de l'année universitaire

En cas de résultat positif, les 2 semestres sont validés et les 60 crédits sont acquis.

A l'intérieur d'une U.E. les notes des enseignements affectées de leur coefficient sont **compensables intégralement**, sans note éliminatoire.

En cas de non validation d'un semestre, les modalités de passation de la 2nde session sont les suivantes

- Les U.E. ayant une moyenne égale ou supérieure à **10/20** sont capitalisables et **définitivement acquises** par l'étudiant, qui ne peut pas les repasser; elles entrent dans la compensation avec les U.E. du même semestre présentées les sessions suivantes.
- Si la moyenne de l'U.E. est **inférieure à 10/20** : Les notes des différents enseignements (EC) sont **automatiquement** reportées en 2nde session. L'étudiant doit avertir le Responsable Pédagogique de la formation des UE qu'il souhaite repasser. Cependant, si l'étudiant se présente à l'U.E. en 2^{ème} session, toutes les matières ayant une note inférieure à la moyenne doivent être repassées. Seule la note obtenue à la 2nde session est alors prise en compte.

ABSENCE

Le DEUST est un diplôme professionnel **ne permettant aucune absence sur les enseignements pratiques et théoriques**. Seules les raisons médicales pourront être considérées pour justifier une absence. Toute absence devra être justifiée (certificat médical) dans un délai d'une semaine maximum suivant l'absence à un enseignement.

ABSENCE AUX EXAMENS

Toute absence aux examens aboutit au statut de **défaillant**. Ce statut peut être transformé par une note équivalente à 00/20 sur la demande de l'étudiant.

Les étudiants peuvent solliciter une **autorisation d'absence** et bénéficier d'une session spéciale d'examen sous certaines conditions (statut sportif de haut niveau).

Cette autorisation est accordée seulement dans certains cas : compétition FFSU, stage ou compétition de haut niveau, compétition fédérale de niveau national, contrainte d'emploi pour les dispensés d'assiduité ou encore double inscription, par exemple.

Dans tous les cas, l'étudiant doit **OBLIGATOIREMENT** déposer au plus tard **15 jours avant** la date d'examen (les semaines d'examen sont fixées en début d'année) à la scolarité à l'intention du responsable de la responsable du DEUST-Aquatique -Santé, une **demande écrite** en produisant une attestation officielle nominative (individuelle ou collective) justifiant son absence. Sa demande sera examinée et, si elle est fondée, une session spéciale sera

organisée et une convocation lui sera adressée. Dans le cas contraire, il recevra un courrier stipulant que son absence n'est pas autorisée.

Evaluation aux travaux dirigés

Tous les TD sont obligatoires. L'absence non justifiée à un TD noté sera sanctionné d'un 0/20. L'absence injustifiée à plus de 2 cours entrainera automatiquement la note de zéro à l'examen.

Le redoublement en DEUST 1 n'est pas automatique. En cas d'échec après la session 2, les étudiants doivent passer un nouvel entretien afin d'être classé parmi les candidats demandant l'entrée en DEUST Aqua Santé.

L'obtention des 2 semestres de la première année de DEUST est indispensable pour le passage en deuxième année de DEUST Aquatique et santé.

L'obtention de chaque année de DEUST ainsi que la validation (10/20) des UE non compensables (stages) est nécessaire pour l'obtention du DEUST AQUA Santé.

INSEREZ CI APRES LES MCC DETAILLES ET LE RUBAN PEDAGOGIQUE AU FORMAT A3

Deuxième partie

✓ ***Cahier des charges des stages***

✓ ***Auto-évaluation***

✓ ***Fiche de suivi et d'évaluation d'acquisition des compétences pour la phase d'observation et la phase d'intervention des stages***

-APPN pour les publics scolaires

-APPN pour les publics loisirs

-APPN pour les publics ACM

CES FICHES DE SUIVI SERVIRONT DE POINT DE DEPART POUR LA VISITE EN ENTREPRISE EFFECTUEE PAR LES FORMATEURS AVEC VOTRE TUTEUR

Cahier des charges Stage encadrement APPN public scolaire : **50 h**

Deust 1^{er} et 2eme année

Structures et publics ciblés : structures accueillants des groupes scolaires

Encadrement : les stages sont obligatoirement encadrés au sein de la structure d'accueil par un/une éducateur/éducatrice sportif/sportive APPN.

Le stage se déroule en deux phases : une première phase d'observation qui n'excédera pas 10h, une seconde ou l'étudiant sera pleinement actif dans l'encadrement des séances.

Objectifs du stage :

- Connaitre et maitriser l'organisation de la structure d'accueil
- Connaitre et intégrer le projet pédagogique de la structure,
- Evaluer le niveau de départ des élèves
- Intervenir auprès d'élèves ayant des niveaux différents en respectant le projet pédagogique de la structure,
- Adapter les exercices aux possibilités des élèves,
- Evaluer le niveau de progression des élèves en fin de cycle

Evaluation :

- Suivi et évaluation de l'acquisition des compétences à remplir par le tuteur de stage
- Evaluation notée écrite (dossier) et orale en fin d'année universitaire

Auto-évaluation sur la phase 1 en publics scolaires APPN

1. Cette période m'a permis d'observer et de comprendre le fonctionnement de ma structure

Oui - Non : Pourquoi

2. Cette période m'a permis de commencer à mettre en pratique et d'approfondir des connaissances acquises lors des enseignements de la formation

Oui - Non : Pourquoi

3. Je me suis senti à l'aise dans la structure, j'ai su m'intégrer à l'équipe ?

Oui - Non : Pourquoi

4. Activités observées :

Description rapide

5. Points forts /difficultés particulières :

6. Evaluation de mon comportement général

	--	-	=	+	++
Ponctualité					
Assiduité					
Capacité d'adaptation					
Dynamisme et investissement					
Initiative et autonomie					
Facilité à m'exprimer					
Compréhension					

Deust 1^{er} ou 2eme année**Stage APPN public scolaire – Phase 1 : L'observation**

✓ 10 h d'observation de l'activité

Précisez la période de stage :

(Reproduire la fiche autant de fois que de période)

Suivi et validation d'acquisition des compétences *phase 1*

Compétence	Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis
Etre capable de respecter le règlement intérieur de la structure			
Etre capable d'expliquer l'organisation de la structure d'accueil			
Etre capable d'identifier et de verbaliser les caractéristiques du public			
Etre capable d'expliquer le projet pédagogique de la structure			
Etre capable de proposer une séance adaptée au public et en accord avec le projet pédagogique			

Points de progression identifiés par le tuteur en structure :

Signature du tuteur et cachet de la structure

Signature du responsable de formation
Nasser Hammache

Stage encadrement des APPN publics scolaires – Phase 2 : L'intervention

✓ 50 h d'intervention

Précisez la période de stage :

(Reproduire la fiche autant de fois que de période)

Suivi et validation d'acquisition des compétences *phase 2*

Compétence	Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis
Etre capable de maintenir et de consolider les compétences de la phase 1			
Etre capable de mettre en œuvre une séance adaptée au niveau du public			
Etre capable d'adapter sa séance par rapport aux différents niveaux des élèves au sein du groupe			
Etre capable d'analyser les points forts et les points faibles de la séance mise en place			
Etre capable d'évaluer la progression de l'apprentissage d'un groupe en accord avec le projet pédagogique			
Evaluation globale des compétences en encadrement APPN scolaire			

Commentaires éventuels du tuteur en structure :

Signature du tuteur et cachet de la structure

Signature du responsable de formation
Nasser Hammache

Cahier des charges : Stage encadrement APPN publics Loisirs **(50h)**

Précisez la période de stage :

(Reproduire la fiche autant de fois que de période)

Structures et publics visés : associations proposant de l'activité physique de loisirs, d'entretien ou d'éveil,

Encadrement : les stages sont obligatoirement encadrés au sein de la structure d'accueil par un/une éducateur/éducatrice sportif/sportive spécialiste des APPN .

Le stage se déroule en deux phases : une première phase d'observation qui n'excédera pas 10h, une seconde où l'étudiant sera pleinement actif dans l'encadrement des séances.

Objectifs du stage :

- Connaitre et maîtriser l'organisation de la structure d'accueil
- Identifier les caractéristiques du public
- Déterminer des objectifs d'intervention
- Intervenir et proposer des séances d'activités physiques adaptées aux différentes personnes.
- Proposer une progression dans les séances
- évaluer les effets de l'intervention (évaluation niveau de départ et de fin d'intervention)

Evaluation :

- Suivi et évaluation de l'acquisition des compétences à remplir par le tuteur de stage
- Evaluation notée écrite (dossier) et orale en fin d'année universitaire

Auto-évaluation sur la phase 1 avec un public particulier

1. Cette période m'a permis d'observer et de comprendre le fonctionnement de ma structure

Oui - Non : Pourquoi

2. Cette période m'a permis de commencer à mettre en pratique et d'approfondir des connaissances acquises lors des enseignements de la formation

Oui - Non : Pourquoi

3. Je me suis senti à l'aise dans la structure, j'ai su m'intégrer à l'équipe ?

Oui - Non : Pourquoi

4. Activités observées :

Description rapide

5. Points forts /difficultés particulières :**6. Evaluation de mon comportement général**

	--	-	=	+	++
Ponctualité					
Assiduité					
Capacité d'adaptation					
Dynamisme et investissement					
Initiative et autonomie					
Facilité à m'exprimer					
Compréhension					

Stage Publics Loisirs – Phase 1 : L'observation

✓ 10 h d'observation de l'activité

Précisez la période de stage :

(Reproduire la fiche autant de fois que de période)

Suivi et validation d'acquisition des compétences *phase 1*

Compétence	Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis
Etre capable de respecter le règlement intérieur de la structure			
Etre capable d'expliquer l'organisation de la structure d'accueil			
Etre capable d'identifier et de verbaliser les caractéristiques du public			
Etre capable d'expliquer le projet pédagogique de la structure			
Etre capable de proposer une séance adaptée au public et en accord avec le projet pédagogique			

Points de progression identifiés par le tuteur en structure :

Signature du tuteur et cachet de la structure

Signature du responsable de formation
Nasser Hammache

Stage Publics particuliers – Phase 2 : L'intervention

✓ 50 h d'intervention

Précisez la période de stage :

(Reproduire la fiche autant de fois que de période)

Suivi et validation d'acquisition des compétences *phase 2*

Compétence	Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis
Etre capable de maintenir et de consolider les compétences de la phase 1			
Etre capable de mettre en œuvre une séance adaptée au niveau du public			
Etre capable d'adapter sa séance par rapport aux différents niveaux des individus au sein du groupe			
Etre capable d'analyser les points forts et les points faibles de la séance mise en place			
Evaluation globale des compétences en encadrement des APPN pour le Loisirs			

Commentaires éventuels du tuteur en structure :

Signature du tuteur et cachet de la structure

Signature du responsable de formation
Hammache Nasser

Stage direction ACM – Phase 1 : L'observation

✓ 10 h d'observation de l'activité

Suivi et validation d'acquisition des compétences *phase 1*

Compétence	Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis
Etre capable de respecter le règlement intérieur de la structure			
Etre capable d'expliquer l'organisation de la structure d'accueil			
Etre capable d'identifier et de verbaliser les caractéristiques du public			
Etre capable d'expliquer le projet pédagogique de la structure			
Etre capable de proposer une séance adaptée au public et en accord avec le projet pédagogique			

Points de progression identifiés par le tuteur en structure :

Signature du tuteur et cachet de la structure

Signature du responsable de formation
Nasser Hammache

Stage Direction Stage ACM – Phase 2 : L'intervention

✓ 50h d'intervention

Suivi et validation d'acquisition des compétences *phase 2*

Compétence	Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis
Etre capable de maintenir et de consolider les compétences de la phase 1			
Etre capable de mettre en œuvre une séance adaptée au niveau du public			
Etre capable d'adapter sa séance par rapport aux différents niveaux des individus au sein du groupe			
Etre capable d'analyser les points forts et les points faibles de la séance mise en place			
Evaluation globale des compétences direction ACM			

Commentaires éventuels du tuteur en structure :

Signature du tuteur et cachet de la structure

Signature du responsable de formation
Nasser Hammache

Troisième partie

✓ ***Insérez TOUTES les Fiches des bilans et évaluation***

LES EMSP

**LES BILANS DES EVALUATIONS DES FORMATEURS
ET DES TUTEURS**

ATTESTATION DE REUSSITE AUX TESTS AUX EPMSP DU DEUST AGAPSC

OPTION APPN

Le Directeur de l'UFR STAPS - Université Blaise Pascal Clermont Ferrand II

VU L'ARRETE MODIFICATIF DU 21 JUILLET 2015 ACCREDITANT L'UNIVERSITE CLERMONT FERRAND EN VUE DE LA DELIVRANCE DE DIPLOMES NATIONAUX

VU L'ARRETE DU 16 JUILLET 1984 RELATIF AU DIPLOME D'ETUDES UNIVERSITAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES. LE DEUST SANCTIONNE UN PREMIER CYCLE DE FORMATION AUX METHODES SCIENTIFIQUES ET AUX LANGAGES FONDAMENTAUX ET D'APPRENTISSAGE D'UNE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE, A COMPTER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 1984-19856

VU L'ARTICLE L335-6 DU CODE DE L'EDUCATION

VU L'ARTICLE L212- 1 DU CODE DU SPORT

Atteste que

MONSIEUR

Né le à

Étudiant en DEUST AGAPSC option APPN

a réussi les tests d'exigences minimales préalables à la mise en situation pédagogique (EPMSP) du DEUST Animation et Gestion des Activités Physiques et Sportives ou Culturelles (DEUST AGAPSC) Option Activités Physiques de Pleine Nature (APPN).

Les prérogatives d'exercices associées à cette EPMSP sont valables du au .

Fait à Aubière, le

Le directeur

Nasser Hammache



Attestation de réussite au 1^{er} Stage de formation de direction d'Accueils collectifs de mineurs dans le cadre de la formation DEUST AGAPSC

OPTION activités ENCADREMENT DES appn .

Le Directeur de l'UFR STAPS - Université Clermont Auvergne,

VU L'ARRETE MODIFICATIF DU 21 JUILLET 2015 ACCREDITANT L'UNIVERSITE CLERMONT FERRAND EN VUE DE LA DELIVRANCE DE DIPLOMES NATIONAUX,

VU L'ARRETE DU 16 JUILLET 1984 RELATIF AU DIPLOME D'ETUDES UNIVERSITAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES. LE DEUST SANCTIONNE UN PREMIER CYCLE DE FORMATION AUX METHODES SCIENTIFIQUES ET AUX LANGAGES FONDAMENTAUX ET D'APPRENTISSAGE D'UNE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE, A COMPTER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 1984-19856,

VU L'ARTICLE L335-6 DU CODE DE L'EDUCATION,

VU L'ARRETE du 9 FEVRIER 2007 FIXANT LES TITRES ET DIPLÔME PERMETTANT D'EXERCER LES FONCTIONS D'ANIMATION ET DE DIRECTION EN SEJOURS DE VACANCES, EN ACCEUILS SANS HEBERGEMENT ET EN ACCEUIL DE SCOUTISME,

Atteste que

Madame, Monsieur

Né le à

Étudiant (e) en DEUST 1^{er} année AGAPSC option activités aquatique

A participé et validé le 1^{er} stage de formation préparant aux fonctions de directeur d'Accueils Collectifs de Mineurs

Fait à Aubière, le

Le directeur

Nasser Hammache



DEUST AGAPSC OPTION APPN

Fiche évaluation

EXIGENCES PREALABLE A LA MISE EN SITUATION PEDAGOGIQUE (EPMSP)

EPREUVES DE RAFT EN EAUX VIVES

NOM et Prénom du candidat :

Lieu :

Date : le

ETRE CAPABLE D'ENCADRER EN AUTONOMIE LE RAFT, SUR DES RIVIERES DE CLASSE 2 ET CLASSE 3.

Critères	Non acquis	Acquis
1- EC de réaliser de barrer un raft sur un parcours de 15' avec des trajectoires imposées en rivière de Classe 3.		
2- EC de réaliser un briefing complet pour un baptême en raft		
3 - EC de veiller à l'intégrité du matériel et adapte son matériel à sa pratique		
4- EC de lire la rivière en fonction des trajectoires possibles en raft		
5- EC d'utiliser les moyens à disposition pour une intervention de sécurité et assurer la sécurité du groupe		
6- EC de se situer par rapport à une grille de niveau technique en raft		
7- EC d'effectuer correctement les réparations de base sur le matériel en utilisant les outils adéquats dans le respect de la sécurité		
8- EC de décroincer un raft échoué et cravaté et de réaliser un système de palan.		
9- EC après avoir crêpé le raft en amont du passage de classe III de récupérer les personnes et le matériel		
10- EC de récupérer une personne en pleine eaux vives		

11- EC de Faire une traversée la rivière à une personne en la transportant d'un point de départ à un point d'arrivée définis par le jury		
12 – EC de justifier l'écart éventuel entre la performance exigée et la prestation réalisée		
13- EC de conduire et d'animer lors d'une descente de 30 mn lors d'une descente en raft en eaux vives sur une rivière de classe 3		
Niveau de compétences à atteindre : Le candidat doit répondre au moins à 8 critères dont obligatoirement les critères n°1, n°2, n°3 et n°8 n°9, n°10, n°11, n°13		
Proposition de LA VALIDATION DE L'EP MSP	Avis favorable	Avis défavorable

Les évaluateurs :

Nom	Prénom	Signature

Les évaluations de l'EP MSP autorisent M

à

encadrer en autonomie le raft:

Jusqu'en rivière de classe 3

Jusqu'en rivière de classe 2

(Rayer les mentions inutiles)

Cachet de l'organisme de formation :

L'étudiant qui certifie avoir pris connaissance des prérogatives qui lui sont ouvertes suite à l'évaluation de la EP MSP
Nom
Prénom :
Signature :

DEUST AGAPSC OPTION APPN

Fiche évaluation

EXIGENCES PREALABLE A LA MISE EN SITUATION PEDAGOGIQUE

(EPMSP)

EPREUVES DE CANOE KAYAK EN EAUX VIVES ET EAU PLATE

NOM - Prénom du candidat :		
Date :	Lieu :	

ETRE CAPABLE D'ENCADRER EN AUTONOMIE LE CANOE KAYAK (hors raft, nage en eaux vives, et kayak de mer) EN EAUX VIVES SUR DES RIVIERES DE CLASSE 2 ET EN EAU PLATE		
Critères	Non acquis	Acquis
1- EC de réaliser un parcours de 5' avec des trajectoires imposées en rivière de Classe 2.		
2- EC de réaliser un parcours de 10' avec des trajectoires imposées en en bateau directeur monoplace en eau calme		
3 – EC de veiller à l'intégrité du matériel et adapte son matériel à sa pratique		
4- EC d'expliciter la dimension technique de chaque situation		
5- EC d'utiliser les moyens à disposition pour une intervention de sécurité		
6- EC de se situer par rapport au niveau technique fédéral (dispositif pagaies couleurs)		
7- EC d'effectuer correctement les réparations de base sur le matériel en utilisant les outils adéquats dans le respect de la sécurité		
8- EC d'exécuter en classe II, en cours de déplacement un esquimautage (tour complet) en kayak ou canoë monoplace, sans préparation préalable		
9- EC en kayak après avoir dessalé en amont du passage de classe II de se laisser flotter et tenant son matériel		
10- EC de récupérer une personne et son matériel après un dessalage en allant chercher la personne et son matériel avec l'aide une corde et un partenaire qui se trouve sur la rive. Ramener le pagayeur et son matériel au bord de la rivière.		
11- EC de Faire une traversée la rivière à une personne en la transportant d'un point de départ à un point d'arrivée définis par le jury		

12 – EC de justifier l'écart éventuel entre la performance exigée et la prestation réalisée		
13- EC de conduire et d'animer une séance d'initiation de 30 mn lors d'une descente au CK en eaux vives sur une rivière de classe 2		
Niveau de compétences à atteindre : Le candidat doit répondre au moins à 8 critères dont obligatoirement les critères n°1, n°2, n°3 et n°9, n°10, n°11, n°12, n°13		
Proposition de LA VALIDATION DE L'EPMSP	Avis favorable	Avis défavorable

Les évaluateurs :

Nom	Prénom	Signature
Hammache	Nasser	

Les évaluations de l'EPMSP autorisent M _____ à encadrer en autonomie le canoë kayak :

Jusqu'en rivière de classe 3

Jusqu'en rivière de classe 2

En eau calme sur un site délimité et abrité*

(Rayer les mentions inutiles)

Cachet de l'organisme de formation :

L'étudiant qui certifie avoir pris connaissance des prérogatives qui lui sont ouvertes suite à l'évaluation de la EPMSP

Nom :

Prénom :

Signature :

